

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Le 3 avril 2017, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 28 mars 2017.

Etaient Présents : Mmes DURAND - NEVISSAS – BARTH- CHAMPION
MM GARDANT – CERVINO – VINCENT - GARGIULO

Absente : Mme BRIEND

Secrétaire de séance : Mme louise CHAMPION

Vote du Compte Administratif et affectation du résultat 2016 de la commune et du CCAS

Madame la Maire donne lecture des résultats du compte administratif 2016 de la commune comme suit :

SECTION	BUDGET VOTE	BUDGET REALISE
INVESTISSEMENT		
Dépenses	105 940,00€	81 532,45 €
Recettes	105 940,00 €	41 279,83 €
	Déficit de l'exercice	40 252,62 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	347 001,00 €	221 660,11 €
Recettes	347 001,00 €	240 311,25 €
	Excédent de l'exercice	18 651,14 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 de la commune à l'unanimité.

Madame la Maire donne lecture des résultats du compte administratif 2016 du CCAS de la commune comme suit :

SECTION	BUDGET VOTE	BUDGET REALISE
INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 220,00€	960,00 €
Recettes	1 220,00 €	0,00 €
	Déficit de l'exercice	960,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	5 080,00 €	1 322,21 €
Recettes	5 080,00 €	322,33 €
	Déficit de l'exercice	999,88 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 de la commune à l'unanimité.

Vote de l'affectation du résultat 2016 de la commune

A- RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT DEFICIT	18 651,14 €
B- RESULTAT REPORTE DE N-1 :	EXCEDENT DEFICIT	128 303,46 €
- RESULTAT A AFFECTER (A + B)		146 954,60 €
D- SOLDE D'EXECUTION de la section D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT DEFICIT	34 973,38 €
E- SOLDE DES RESTES à REALISER de la section D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT de financement BESOIN de financement	3 299,10 €
F- BESOIN DE FINANCEMENT (D - E)		38 272 ,48 €
AFFECTATION DE C = G + H		
1- en réserve au compte 1068 en investissement (G)		
2- report en fonctionnement au compte 002 (H)		108 682,12 €

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2016 de la commune à l'unanimité.

Vote de l'affectation du résultat 2016 du CCAS de la commune

A- RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT DEFICIT	999,88 €
B- RESULTAT REPORTE DE N-1 :	EXCEDENT DEFICIT	4 730,04 €
C- RESULTAT A AFFECTER (A + B)		3 730,16 €
D- SOLDE D'EXECUTION de la section D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT DEFICIT	740,84 €
E- SOLDE DES RESTES à REALISER de la section D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT de financement BESOIN de financement	
F- BESOIN DE FINANCEMENT (D - E)		740,84 €
AFFECTATION DE C = G + H		
1- en réserve au compte 1068 en investissement (G)		
2- report en fonctionnement au compte 002 (H)		2 989,32 €

Vote du compte de gestion 2016 de la commune et du CCAS de la commune

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 de la commune et du CCAS de la commune établi par le percepteur de Villeneuve de Berg à l'unanimité.

Délibération pour contrat d'assurance des risques statutaires

La Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2018
- Régime du contrat : capitalisation.

Délibération pour modifier la précédente sur le tarif d'occupation temporaire du domaine privé communal pour l'installation des terrasses.

Annule et remplace la délibération n°28-2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2215-4 et L2331-1 à L2331-11.

Madame la Maire donne lecture du tarif qu'elle propose pour la perception du droit de voirie : c'est-à-dire de redevances pour occupation du sol de la voie publique n'entraînant pas de modification de l'emprise de celle-ci.

Les tarifs ont été établis pour un même type d'opération au titre des terrasses de café et de restaurant.

- Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de la superficie occupée qui a été calculée de façon équitable entre les différents bénéficiaires.
- Considérant qu'afin d'éviter des inégalités entre les bénéficiaires d'une même nature d'autorisation, il y a lieu d'établir un barème différencié entre les mois de juillet et août et les autres mois.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal,

Vote, à l'unanimité, le tarif ci-après qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016

- 1,30€ le m² payable par mois pour juillet et août
- 0.65€ le m² hors juillet/août

Proposition de motion contre la fermeture de la boutique SNCF d'Aubenas

Après lecture de la motion concernant la fermeture de la boutique SNCF d'Aubenas le conseil Municipal à voter à l'unanimité contre cette fermeture.

Préparation du budget 2017

Le Conseil Municipal a travaillé sur le budget 2017 et sera finalisé et voté le lundi 10 avril 2017.

Espace public partagé : L'Enclos point sur l'avancement et sur la prochaine résidence

Prochaine résidence du 28 avril au 13 mai pour finaliser le projet.

Restitution public de l'Enclos le 13 mai à partir de 15h30 salle papillon présentation du projet + projection du film.

- Table ronde
- Spectacle des bulles et des grains et concert de musique traditionnelle Argentine Apéritif et repas partagé

Résidence d'automne suspendue en attente de subvention de la Région

Point Communauté des Gorges de l'Ardèche

- L'adhésion à la Communauté des Gorges de l'Ardèche a entraîné des modifications dans plusieurs domaines et notamment au niveau des taxes pendant les 2 années à venir. Vous serez informés plus précisément sur l'impact de ces variations au niveau des taxes d'habitation et foncière.

DIVERS

- Columbarium : Prochainement installation de 6 cases à urnes supplémentaires
- Alarme de la Mairie : En partie défectueuse est en cours de réparation
- Cabine téléphonique : Elle sera utilisée en « boîte à troc »
- Installation à la place de la Molle d'un panneau explicatif sur les crues ainsi que les repères de crues (initiative d'Ardèche Claire)
- Un container « cartons » va être installé (emplacement à prévoir)
- Yoga : une demande d'un professeur de yoga nous a été adressée. Une rencontre est prévue prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien